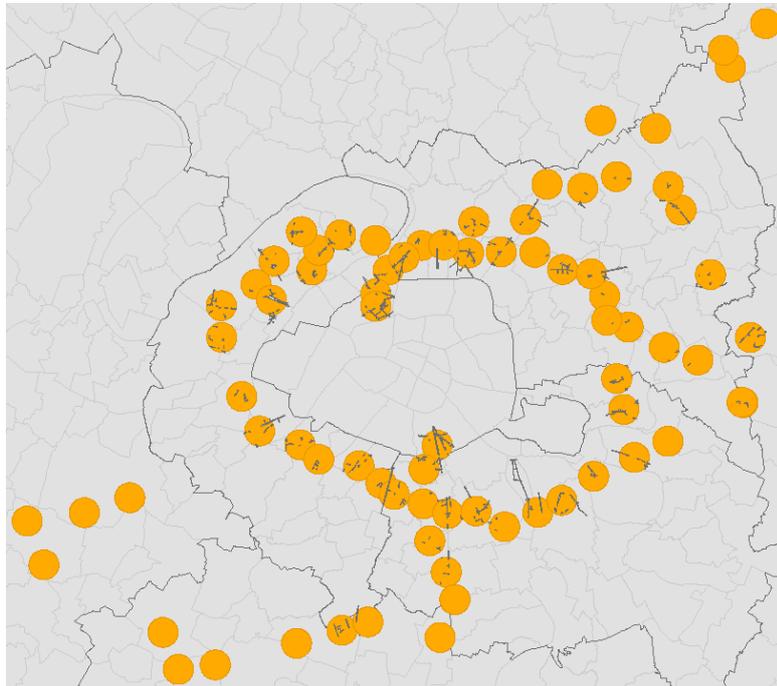


CENTRALITE LINEAIRE COMMERCIAL SECTEURS DE GARE 800M	Producteur : APUR Droits d'usage et de diffusion : mise à disposition en Open Data sous licence ODbL.
---	--

1 DEFINITION

1.1 Définition de l'objet

L'Apur dispose d'une « base de données » sur les centralités et les linéaires commerciaux à Paris et dans les départements de la Petite Couronne. Ces données font partie de la base de données de référence, le socle des données à l'Apur. Ces éléments ont été particulièrement mis à jour récemment sur certains des périmètres de 800 mètres autour des quartiers de gares de la future Métropole du Grand Paris. Ce sont les centralités et les linéaires commerciaux existants dans ces secteurs qui sont mis à disposition en Open Data sous licence ODbL (voir dernier chapitre).



Carte localisant les secteurs de 800 mètres autour des futures gares de la MGP

Ces éléments constituent trois couches de données indépendantes :

- Les centralités : Représentation symbolique des emprises d'espaces publics vécus comme des lieux d'intensité urbaine caractérisée par une couche de polygones indiquant le caractère local, mixte ou global de la centralité.
- Les linéaires commerciaux : Représentation symbolique de la présence de commerces en rez-de-chaussée d'immeubles caractérisée par des lignes s'appuyant sur le front bâti.
- Les périmètres de 800 mètres autour des futures gares de la MGP.

Ces éléments ont été recueillis et ressentis sur le terrain par enquêtes. Ils font donc l'objet d'une interprétation subjective de la part de l'enquêteur s'appuyant sur des paramètres bien identifiés qui permettent de garder une certaine cohérence à l'échelle de l'agglomération parisienne. Ils ont ensuite été numérisés sous forme cartographique avec l'objectif de restituer et de classer l'appréciation (en fonction de la nature de leur fréquentation et de leur impact sur leur environnement urbain direct), du caractère le plus local (notion de proximité), jusqu'au plus global (dont les enjeux sont métropolitains) des centralités vécues dans les espaces publics. L'agglomération d'indices de même niveau ; local, mixte, global nous semble traduire de façon assez

convaincante les effets de la centralité : animation, échanges, sociabilité, pour les indicateurs des rythmes modérés de la vie quotidienne locale ; contrastes de l'usager pressée et du flâneur-consommateur, pour le niveau global...

Ces indices sont principalement :

- les centres urbains (centres historiques et nouvelles polarités),
- les pôles de transports, les correspondances et les gares (RER et métro notamment),
- les grands magasins, supermarchés, galeries marchandes, marchés,
- les équipements bâtis, ventilés également en local (crèches, écoles...) et global (universités, hôpitaux...).
- les équipements non bâtis, comme les espaces verts (squares, parcs, forêts...), les terrains de sport de plein air, les cimetières,
- certaines dominantes fonctionnelles fortes (zones d'activités secondaires ou tertiaires).
- les grandes infrastructures (de transport, grands services urbains...)

Les données de « centralités » permettent de mettre en valeur les atouts que sont les centralités en terme de services rendus aux différentes échelles mais indique également en contrepoint des handicaps, très généralement liés aux difficultés de franchissement, aux coupures et enclaves liées le plus souvent aux grandes emprises et infrastructures. Elle montre comment le local et le global se complètent pour irriguer la ville sous une forme « rhizomatique ».

A noter que la carte dite des « centralités » qui fait appel à ces couches « Centralités » et « Linéaires commerciaux » est aussi constituée de la couche « Emprise d'Equipements Apur » sur laquelle un travail d'interprétation équivalent est réalisé pour distinguer le caractère local (proximité), territorial (intercommunal) et métropolitain.

Exemple de légende associée aux centralités



1.2 Etendue géographique

Secteurs de 800 mètres autour de certaines des futures gares de la MGP.

1.3 Contraintes géographiques et topologiques

1.4 Identification et clés pour la couche CENTRALITE

Nom court de l'objet : CE

Identification informatique : L'identifiant d'une centralité (N_SQ_CE) est un numéro séquentiel unique.

Clé sémantique : Pas de clé sémantique.

1.5 Changement d'identifiant et disparition d'objets

Changement de l'identifiant : Pas de changement de l'identifiant quel que soit le changement de l'un des attributs.

Conservation de l'identifiant : l'identifiant ne change pas lors de modifications de géométrie.

Disparition de l'identifiant : l'identifiant disparaît suite à la disparition de la ligne.

1.6 Limites d'usage et remarques

D'abord initiée sur Paris sous le logiciel de dessin Illustrator, la cartographie des centralités et linéaires commerciaux a ensuite été étendue, à partir de logiciel de DAO (MicroStation), aux communes limitrophes à la capitale puis à l'ensemble de la métropole voir au-delà pour répondre aux besoins des études territoriales de l'Apur. Ce travail est désormais disponible en base de données SIG.

Il est donc important de préciser que l'ensemble de ce travail qui recouvre des secteurs de 800 mètres autour de certaines des futures gares de la MGP de la petite couronne et ponctuellement de certaines communes limitrophes en grande couronne, n'est pas exhaustif (concernant notamment les linéaires commerciaux) puisque tous les territoires n'ont pu faire encore l'objet d'enquête de terrain. Des compléments et des mises à jours sont nécessaires, en continue, sur ces territoires en mutation.

2 CARACTERISTIQUES DESCRIPTIVES DE LA COUCHE CENTRALITE

2.1 Type de donnée

Donnée graphique surfacique et descriptive de la couche centralité

2.2 Définition des attributs

Identifiant informatique de l'objet : N_SQ_CE

Attributs :

Nom	Libellé	Type	O	Spéc.	Valeurs possibles
N_SQ_CE	Identifiant informatique séquentiel	N	O		
C_ECHELLE	Indicateur du caractère Global, Mixte ou Local de la zone	C1	O		G : Global M : Mixte L : Local

2.3 Compléments de définition pour certains attributs

Néant

3 ORIGINE ET MISE A JOUR :

3.1 Système de projection

Dénomination : RGF 93 - Lambert 93 (Code EPSG : 2154)

3.2 Paris et Petite Couronne

Sources de l'information et mode de constitution

Donnée Graphique :

Les sources graphiques suivantes ont été utilisées:

- Fond topographique cadastral et PCI (DGFIP): Actualisation 2014
- Parcelle urbaine (APUR/DGFIP/VP) : Découpage parcellaire du foncier. Actualisation 2014.
- Volumes bâtis (Ville de Paris - STDF) : Emprise vectorielle de chaque volume bâti avec projection au sol (actualisation 2010, actualisation partielle 2014)
- Emprises d'Equipements Paris et Petite Couronne (Apur 2014)
- Emprises bâties BD Projets APUR, PAZ (plans d'aménagement de zone, Ville de Paris - SDA)
- Fond raster STDF (Ville de Paris – STDF) : Fond de plan topographique raster noir et blanc contenant les limites des emprises bâties et des parcelles. Actualisation 2014 (partielle)
- Orthophotoplans 2005, 2008, 2012 (Interatlas)

- OpenStreetMap

Enquête terrain : éléments recueillis et ressentis sur le terrain par enquêtes

Date de l'information : 2002 – 2015 (suivant les territoires enquêtés)

Mise à jour : Mise à jour ponctuelle suivant les secteurs d'étude de l'Apur.

4 FORMAT DE DIFFUSION

4.1 Implémentation

Implémentation en Shape/DBF

Format : ShapeFile (Standard ESRI)

Nom des fichiers :

- CENTRALITE_800M_GARES_MGP.shp
- LINEAIRE_COMMERCIAL_800M_GARES_MGP.shp
- PERIMETRE_800M_GARES_MGP.shp

Implémentation en GeoJSON

Format : GeoJSON

Nom des fichiers :

- CENTRALITE_800M_GARES_MGP.geojson
- LINEAIRE_COMMERCIAL_800M_GARES_MGP.geojson
- PERIMETRE_800M_GARES_MGP.geojson

5 LICENCE DE REUTILISATION DES DONNEES

Afin de déterminer les droits et les devoirs des réutilisateurs de cette donnée, l'Apur a adopté la même licence que la Ville de Paris pour ses données disponibles en Open Data sur son site (<http://opendata.paris.fr/>) et qui est adaptée de la licence ODbL (Open Database Licence) de l'Open Knowledge Foundation.

En téléchargeant ces données mises à disposition sur le site internet de l'Apur, vous validez les conditions de réutilisation de ces données.

Résumé de la licence

Attention : ce résumé n'est pas un contrat de licence en soit mais uniquement un élément informatif, seul le texte complet du contrat de licence fait foi :

http://opendata2.paris.fr/opendata/document?id=78&id_attribute=48

Vous êtes libres :



De partager : copier, distribuer et utiliser la base de données.



De créer : produire des créations à partir de cette base de données.



D'adapter : modifier, transformer et construire à partir de cette base de données.

Aussi longtemps que :

Vous mentionnez la paternité : Vous devez mentionner la source et la date de la dernière mise à jour de la base de données pour toute utilisation publique de celle-ci, ou pour toute création produite à partir de la base de données, de la manière indiquée dans l'ODbL. Pour toute utilisation ou redistribution de la base de données, ou création produite à partir de cette base de données, vous devez clairement mentionner aux tiers la licence de la base de données et garder intacte toute mention légale sur la base de données originaire. Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.

Vous partagez aux conditions identiques : si vous utilisez publiquement une version adaptée de cette base de données, ou que vous produisiez une création à partir d'une base de données adaptée, vous devez aussi offrir cette base de données adaptée selon les termes de la licence ODbL.

Vous gardez ouvert : si vous redistribuez la base de données, ou une version modifiée de celle-ci, alors vous ne pouvez utiliser de mesure technique restreignant la création que si vous distribuez aussi une version sans ces restrictions.

Responsabilité

- « L'Information » est mise à disposition telle que produite ou reçue par le « Producteur », sans autre garantie expresse ou tacite qui n'est pas prévue par la présente licence.
- Le « Producteur » garantit qu'il met à disposition gratuitement « l'Information » dans les libertés et les conditions définies par la présente licence. Il ne peut garantir l'absence de défauts ou d'irrégularités éventuellement contenues dans « l'Information ». Il ne garantit pas la fourniture continue de « l'Information ». Il ne peut être tenu pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la réutilisation.
- Le « Réutilisateur » est le seul responsable de la réutilisation de « l'Information ». La réutilisation ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de « l'Information », sa source et sa date de mise à jour.

Définitions

- Producteur : Il s'agit de l'entité qui produit « l'Information » et l'ouvre à la réutilisation dans les libertés et les conditions prévues par cette licence.
- Réutilisateur : Il s'agit de toute personne physique ou morale qui réutilise « l'Information » conformément aux libertés et aux conditions de cette licence.
- Information : Il s'agit des données ou des informations proposées à la réutilisation dans les libertés et les conditions de cette licence.